

Envoi : 15/09/2020

Réception par le Préfet : 15/09/2020

Publication : 18/09/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-8-6-3

Séance du vendredi 11 septembre
2020

TRION CLIMATE SUBVENTION 2020

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. ADRIAN, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES :

M. BIHL, Mme HELDERLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.

Mme GROFF donne procuration à M. ADRIAN.

Mme MEHLEN-VETTER procuration à M. HAGENBACH

ABSENT :

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2018-10-6-5 du 16 novembre 2018 relative à TRION-climate, convention 2018-2021,

VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2019-7-6-12 du 1^{er} juillet 2019 relative à TRION-climate, adhésion et subvention 2019,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-6-1 du 13 décembre 2019 relative au budget primitif 2020,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-6-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'environnement et du cadre de vie,

VU la convention TRION-climate 2018-2021 signée le 30 novembre 2018,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 29 mai 2020,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Accorde une subvention de 2 000 € pour 2020 à l'association TRION-climate au titre de l'accompagnement de journées transfrontalières, d'information et de sensibilisation aux enjeux énergétiques et climatiques, prélevée sur le programme C772 chapitre 65 nature 6574 fonction 731.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT
Remy WITH

Adopté à l'unanimité